

AR Prefecture

063-216302588-20250722-DEL2025072201-BF
Reçu le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025

DEL2025072201

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 11
PROCURATION : 0
VOTANTS : 11

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le vingt-deux juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2025

Présents : CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, COSTE Roger, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : BAARDMAN Bruno, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration :

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement des crédits prévus au budget,
Considérant que la Décision Modificative n°1 du budget général 2025 exposée au Conseil municipal se présente comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Chapitre	Article	DM 1
Non affecté	041	2128	417.77
Non affecté	041	21313	123 398.21
Non affecté	041	21351	375.00
Non affecté	041	2312	387 246.04
Non affecté	041	2313	3 654.00
Total des dépenses d'investissement			515 091.02

AR Prefecture

DEL2025072201

063-216302588-20250722-DEL2025072201-BF
Reçu le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Opération	Chapitre	Article	DM 1
Non affecté	041	2031	122 992.31
Non affecté	041	2033	1 198.67
Non affecté	041	2312	3 654.00
Non affecté	041	2313	387 246.04
Total des dépenses d'investissement			515 091.02

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

